

2021

Pr vention des risques

Responsable de la s ret 

Certificat de Qualification Professionnelle

NOUVEAU

Stage de formation   l'encadrement

du 22 novembre 2021 au 2 f vrier 2022

1 re p riode : du 22/11/2021 au 17/12/2021

2 me p riode : du 06/01/22 au 02/02/2022

8 semaines, 280h, 35 h / semaine

7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication sp cifique

10 participants

7 500   HT par participant

Le co t de la formation sera pris en charge par l'Afdas
dans le cadre de l'EDEC des activit s li es au tourisme

Le CFPTS est assujetti   la TVA (20%)

Partenariat CPNEF-SV / Afdas / DGEFP

Afdas.

cpnef:sv

eDEC
ENGAGEMENT D VELOPPEMENT
ECONOMIQUE LOCAL


**MINIST RE
DU TRAVAIL**
Libert 
Egalit 
Fraternit 

Responsable de la s ret 

OF2021-705-16.4.2021v4

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Développer des compétences managériales, techniques et administratives pour assurer les missions du responsable sûreté des établissements recevant du public, culturels, de loisirs ou d'activités touristiques.

Le CQP permet de valider les compétences suivantes :

- Participer à la mise en place d'un système de management de la sûreté dans un contexte d'accueil du public,
- Assurer la gestion administrative de la sûreté liée à l'accueil du public,
- Assurer la coordination opérationnelle de la sûreté liée à l'accueil du public et au fonctionnement de la structure.

Objectifs pédagogiques

- Décrire les risques spécifiques à l'activité d'une structure et les procédures nécessaires à la mise en place du système de management de la sûreté.
- Produire un système de management de la sûreté en précisant la chaîne de commandement, les outils d'évaluation et les recours en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu.
- Élaborer un outil de gestion documentaire pour créer des alertes et enregistrer le suivi des obligations techniques et réglementaires liées à la sûreté dans les activités du tourisme et du loisir culturel.
- Décrire les méthodes de travail adaptées pour animer et élargir son réseau professionnel avec les partenaires extérieurs et institutionnels.
- Défendre un plan d'action, un budget, une demande d'autorisation.
- Identifier les priorités en termes d'actions d'information / sensibilisation / formation sur les enjeux et actions de prévention en matière de sûreté pour l'ensemble des équipes salariées de la structures et/ou celles des prestataires de services, en argumentant sur les obligations réglementaires et l'évaluation des risques.
- Élaborer un plan d'action pour définir avec les différents acteurs internes/externes d'une structure, les procédures d'accueil des salariés, des prestataires et du public.
- Réagir à une situation d'urgence mettant en cause la sûreté des personnels et du public en précisant la chaîne de commandement et les actions à déployer pour y faire face.

Public

Emploi cadre placé sous l'autorité hiérarchique du directeur sécurité/sûreté ou d'un membre de la direction (directeur général, directeur technique, directeur de l'immobilier, etc.). Encadrants techniques ayant une expérience confirmée en gestion d'équipes : responsables de la sécurité, responsables des services généraux, responsables de l'accueil du public, régisseurs généraux, préventeurs en hygiène et sécurité du travail, etc.

Prérequis

Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un établissement recevant du public, expérience de gestion d'équipe, maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, pdf, internet).

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature et entretien de sélection. Inscription définitive à la suite de la vérification des prérequis.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

UE1 - ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET RÉGLEMENTATION DE LA SÛRETÉ

- M1 - Environnement professionnel de la sûreté
 - M1.1 - Présentation de la formation et du contexte de création
 - M1.2 - Présentation du métier de responsable de la sûreté
 - M1.3 - Définition de la sûreté, histoire et évolutions. Sécurité et sûreté
 - M1.4 - Terminologie de la malveillance et de la sûreté
 - M1.5 - Les acteurs de la sûreté dans l'entreprise : direction générale, direction des ressources humaines, CSE, collaborateurs en contact avec le public, l'ensemble des salariés
 - M1.6 - Les acteurs publics de la sûreté : maire, préfet, forces de sécurité intérieure, coproduction de la sécurité intérieure
 - M1.7 - Les activités privées de sécurité : livre VI du CSI, CNAPS
 - M1.8 - Rencontres métier / visites de site
- M2 - Réglementation de la sûreté
 - M2.1 - Le code de la sécurité intérieure
 - M2.2 - Le code pénal et le code de procédure pénale : contraventions, délits et crimes, légitime défense, flagrant délit, droit d'appréhension, entrave
 - M2.3 - Le code du travail
 - M2.4 - CNIL et RGPD : déclaration des installations, protection des bases de données, rôle et formation du DPO

UE2 - MANAGEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES ACTIVITÉS DU TOURISME

- M1 - Système de management de la sûreté : analyse de la vulnérabilité, plan de traitement, plan de surveillance
- M2 - Les étapes d'organisation d'un événement, d'une manifestation : démarches administratives, coordination et formation des différents acteurs
- M3 - Budgets : entretien des équipements et des installations, prestations, consommables, investissements
- M4 - Veille technologique, juridique, documentaire
- M5 - Méthodologie
 - M5.1 - Rédaction de procédures et de consignes : objectifs, contenus, publics visés, information, exercices, contrôle et amélioration continue
 - M5.2 - Lecture de plans et DAO
 - M5.3 - Animation briefing / debriefing
 - M5.4 - Organisation et animation d'une réunion

UE3 - GESTION OPÉRATIONNELLE DE LA SÛRETÉ

- M1 - Moyens techniques de prévention et de protection
 - M1.1 - La protection mécanique
 - M1.2 - Le contrôle d'accès
 - M1.3 - La détection électronique
 - M1.4 - La vidéosurveillance
 - M1.5 - La télésurveillance
 - M1.6 - Sécurité numérique
- M2 - La prévention situationnelle
- M3 - Gestion des accès et des flux au sein d'un établissement : protection, affichage, typologie de publics, identification, contrôle / surveillance
- M4 - Sensibilisation à l'analyse comportementale : communication non verbale, risque terroriste
- M5 - Information du public : affichages réglementaires et obligatoires, interdiction, règles spécifiques à l'établissement, prévention, procédures d'urgence
- M6 - Gestion des conflits et de l'agressivité : notion de conflit, origine des situations, repérage des signaux faibles, comportements à adopter
- M7 - Les principaux scénarios de malveillance : sac abandonné / colis suspect, manifestation / intrusion de masse / vandalisme en réunion, alerte à la bombe, attaque au véhicule bélier, vol à main armée, tuerie de masse
- M8 - Évacuation et confinement : principes, origine accidentelle / origine malveillante, procédures, chaîne de commandement, coordination avec les forces de sécurité intérieure
- M9 - Sensibilisation à la gestion de crise : définitions, perte de repères et sidération, premières actions, main courante, responsabilités, communication, retours d'expérience

Responsable de la sûreté

OF2021-705-16.4.2021v4

Évaluation des acquis

Évaluations certifiantes :

A - en contrôle continu, des épreuves d'évaluation devant des jurys réunissant professionnels et experts, portant sur des questions relatives à :

Bloc de compétences n°1 - Participer à la mise en place d'un système de management de la sûreté dans un contexte d'accueil du public

Bloc de compétences n°2 - Assurer la gestion administrative de la sûreté liée à l'accueil du public

Bloc de compétences n°3 - Assurer la coordination opérationnelle de la sûreté liée à l'accueil du public et au fonctionnement de la structure ;

B - en jury de certification du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) - constitué de professionnels, représentants du métier et choisis pour leur participation active au réseau, à son développement et à son recrutement - une épreuve portant sur le projet professionnel et un entretien de positionnement.

Validation

Après validation des compétences par le jury, le certificat de qualification professionnelle (CQP) de niveau 6 (Eu) - Responsable sûreté sera délivrée par la CPNEF-SV (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant), ainsi que la certification des blocs de compétences associés.

Attestation de fin de formation.

À titre expérimental, le CFPTS est habilité par les partenaires de l'EDEC des activités liées au tourisme pour réaliser les deux premières sessions du CQP afin de pouvoir l'enregistrer au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) géré par France Compétences.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Cas pratiques - Rencontres professionnelles - Visites de sites.

Intervenants pressentis

M. BLED : responsable sécurité et sûreté - direction technique ; L. BOISSY : consultant - formateur en management et gestion des risques ; P. CUVELETTE : directeur technique ; K. DESBARRES : consultante formation ; S. FONTAINE : consultant en prévention des risques - sécurité et sûreté ; J.P. GEGAUFF : Régisseur général - logistique des formations - formateur en prévention des risques - CFPTS ; T. MALVOISIN : directeur technique au CFPTS - formateur en prévention des risques ; J. MERTZWEILLER : scénographe-peintre ; J. TEMIN : formatrice en management_communication.

Matériel pédagogique

Support de cours - Bibliographies - Documentation professionnelle - Vidéoprojection.

Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

Équipements et matériel technique

- Des salles de cours équipées d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur
- Une salle informatique en réseau avec connexion Internet équipée d'un poste de travail par stagiaire sous Windows avec les suites bureautiques Microsoft Office/LibreOffice, les logiciels de DAO QCAD Pro/SketchUp Pro/AutoCAD, de LAO Wysiwyg et d'une imprimante laser A3 ; poste formateur identique relié à un vidéoprojecteur
- Des postes informatiques (Internet, logiciels bureautique, DAO QCAD Pro/SketchUP Pro/AutoCAD, LAO Wysiwyg) accessibles hors temps de formation.

Visites de sites.

En complément, nous vous conseillons

Régie générale - Ordonnancement et suivi budgétaire d'une production / élargissement du domaine de compétence
Régie générale - Accompagnement de la prévention des risques dans le spectacle / élargissement du domaine de compétence
Prévention des risques et sécurité pour le certificat valant licence d'exploitant / élargissement du domaine de compétence

Responsable de la sûreté

OF2021-705-16.4.2021v4

4/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Information et orientation :

Le CFPTS est là pour vous conseiller et vous orienter sur le choix de votre formation en fonction de votre projet professionnel et de votre parcours personnel. Des entretiens et un accompagnement individualisés peuvent vous être proposés. N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir toute information relative au contenu des formations et aux dispositifs de financement.

Inscription :

Vous pouvez obtenir un dossier de candidature :

- auprès de l'accueil (01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com)
- via notre site internet, en remplissant le formulaire : <https://www.cfpts.com/inscription/formulaire-de-telechargement>

Une fois le dossier complété, vous devez le renvoyer avec les pièces demandées (CV, lettre de motivation, photo au format identité) par courrier ou par mail à l'adresse suividossier@cfpts.com.

Interlocuteurs :

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Katy Coutard, Amandine Chauvey
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)

Responsable de la sûreté

OF2021-705-16.4.2021v4